

Les États membres doivent s'acquitter de 1,794 milliard de francs

Dossier de la rédaction de H2o
December 2017

C'est la triste réalité révélée par la secrétaire exécutive de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), Mme Toupta Bougouma lors la 2^{ème} Conférence des parlementaires et acteurs de l'eau du bassin, tenue du 27 au 29 novembre 2017 à Bamako. L'organisation communautaire, qui fait face à un problème de trésorerie, sollicite les députés pour servir d'interface avec les États membres et les partenaires techniques et financiers.

Créée en 1980, l'ABN est chargée d'assurer le développement intégré, durable et concerté du bassin du Niger en veillant à assurer le bien-être et la prospérité des populations. Selon la secrétaire exécutive de l'ABN, l'organisation peine à atteindre son objectif à cause de ses difficultés financières. Selon elle, les États membres ne s'acquittent pas régulièrement de leurs cotisations. « À la date d'aujourd'hui, seule la Côte d'Ivoire a payé la totalité de sa contribution 2017. Le Mali et le Niger ont effectué des paiements partiels », a-t-elle déclaré en précisant que les arriérés et contributions au budget de fonctionnement 2017 s'élèvent à 1,794 milliard de francs CFA. Le bassin du Niger joue un rôle fondamental dans le développement socio-économique et culturel de chacun des neuf pays partageant cet espace fluvial où vivent plus de 130 millions de personnes dépendantes de ses ressources naturelles ; il constitue à ce titre un outil indispensable au dispositif de la croissance et l'émergence mais également un instrument-clé pour la réussite de l'intégration économique de la région.

Le journal de l'économie Malienne (Bamako) - AllAfrica